

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque
JCG / LRM
N° 2019-D-404

MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONVENTION DE CESSION TEMPORAIRE DES DROITS DE REPRESENTATION PUBLIQUE DE L'EXPOSITION "CENT TITRES" AVEC CLEMENTINE MELOIS

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1er – Dans le cadre de « Traits d'humour », est approuvée la convention de cession temporaire des droits de représentation publique de l'exposition « Cent titres » passée entre Madame Clémentine MELOIS domiciliée 5 rue Rabelais à Nantes et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – La convention prévoit que l'exposition « Cent titres » sera présentée à l'Alpha du 24 septembre 2019 au 4 janvier 2020.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à promouvoir à ses frais l'exposition selon son programme habituel de promotion (réseaux sociaux, portail web de l'Alpha, l'Actu, Sortir 16) et à fournir à l'artiste au moins un exemplaire de chaque support de communication.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **29 octobre 2019**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30/10/19**
Publié ou notifié,
Le **30/10/19**